

GEEN COMMENTAAR

Chronique Vincent Rocour

Un professeur pris en flagrant délit de pillage

Mais qu'est-ce qui a bien pu pousser le politologue de la KULeuven, Marc Hooghe, 54 ans, blanchi sous le harnais et habitué des médias, à publier des recherches en omettant de mettre au bas de l'article les noms de ses jeunes collaborateurs avec qui il a mené à bien ces travaux? Pourquoi donc a-t-il, entre 2014 et 2017, à plusieurs reprises, fait paraître sous son seul nom une étude dont il n'était même pas le principal auteur?

On peut se poser de nombreuses questions. L'homme a-t-il triché pour masquer une cruelle perte d'inspiration? S'est-il laissé aller au plagiat pour tenter de raviver une source de financement qui s'était soudainement tarie? A-t-il intégré avec trop de zèle l'injonction de plus en plus prégnante selon laquelle le succès des carrières universitaires se bâtit désormais sur la renommée internationale?

Toujours est-il que le chercheur a fini par se faire prendre. Plusieurs de ses jeunes collaborateurs ont pris le risque de sacrifier leur carrière et ont porté plainte contre celui qui s'était attribué les lauriers qui leur revenaient.

Sanction secrète

L'affaire a été portée devant la Commission d'intégrité de la prestigieuse université flamande. Une instruction a été menée. Et une sanction a été prononcée. Mais laquelle? Le quotidien *De Morgen* qui a raconté l'affaire a essayé de savoir. Il n'y est pas parvenu.

On sait que Marc Hooghe n'a pas été licencié. Son nom figure toujours bien sur le site internet de l'université, dans l'organigramme de la faculté de sciences politiques. Il y est d'ailleurs encore référencé comme professeur ordinaire – soit le grade le plus élevé. Les autorités académiques affirment pourtant que le fraudeur a été frappé d'une sanction "proportionnelle" à son délit.

Mais refusent de dire en quoi elle consiste. Le recteur de l'université catholique flamande, Luc Sels, dit vouloir ainsi éviter un scandale public qui rendrait difficile une réintégration du fraudeur dans le monde académique. "On veut lui donner une seconde chance", fait-on entendre dans les plus hautes sphères de l'Alma Mater louvaniste.

Crispations internes

Mais cette volonté de laver le linge sale en famille ne passe pas toujours bien. Le malaise a gagné l'enceinte même de l'université. Certains affirment – sous cape – que c'est moins la réputation du chercheur que celle de l'institution elle-même que l'on cherche ainsi à protéger. Par crainte, sans doute, de voir certaines sources de financement se fermer.

L'université semble donc assez mal prise dans cette affaire. Son attitude a en tout cas fait naître bien des soupçons. Quel signal envoie-t-elle aux jeunes chercheurs qui, désormais, vont peut-être se méfier des professeurs à la renommée déjà affirmée? Même les collaborateurs spoliés du politologue n'ont, semble-t-il, pas été mis au courant de la nature de la sanction. Ceux-là peuvent déceimment nourrir quelques craintes pour la suite de leur carrière au sein de l'université.

Et puis, se demande-t-on encore, le citoyen flamand n'est-il pas en droit d'être assuré que ceux qui utilisent de l'argent public pour leur gloire personnelle soient bien punis?

Enfin, quel exemple donne-t-on aux étudiants à qui l'enfer est promis s'ils s'approprient des travaux qu'ils ont simplement pillés sur Internet?

Voilà beaucoup de questions auxquelles le recteur devra répondre, lui qui, dans son discours de rentrée, disait qu'il fallait désormais combattre avec la plus grande énergie "les atteintes à l'intégrité".